

N°2024-68

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Jean MOULLIÈRE donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Patrice PUCHOIS donne procuration à Madame Manuella DELESALLE
Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Madame Daniela MORONVAL
Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD
Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur Stéphane MICHEL

Absents : 0

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET : Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2025

Vu la délibération n°2024-20 du 28 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité, sans préjuger des montants qui seront effectivement votés, de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er} : D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article 2 : D'ouvrir par anticipation 25 % des crédits des dépenses budget total de l'exercice 2024 conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition par opération et pour un montant total de 594 887,50 euros.

Opération	Libellé	Budget 2024	OUVERTURE 2025 (25 % du budget 2024)
9163	COMPLEXE SPORTIF	81 500,00	20 375.00
9167	SALLE POLYVALENTE	104 000.00	26 000.00
9168	ECOLES	58 500,00	14 625.00
9169	MATERIELS DIVERS	71 850.00	17 962.50
9171	VRD	422 000.00	105 500.00
9172	ATELIERS MUNICIPAUX	175 000.00	43 750.00
9174	BATIMENTS DIVERS	505 500.00	126 375.00
9175	CIMETIERE	5 000.00	1 250.00
9176	ECLAIRAGE PUBLIC	6 000,00	1 500,00
9177	ESPACES VERTS	50 000.00	12 500.00
9182	CHATEAU BARATTE	68 700.00	17 175,00
9192	RESERVES FONCIERES	692 000.00	173 000.00
9193	EQUIPEMENT INFORMATI QUE	23 000.00	5 750.00
9199	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	11 500.00	2 875.00
9200	TRAVAUX DIVERS	105 000.00	26 250.00
	Total	2 379 550.00€	594 887.50€

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

